
MAIRIE
DE
SAINT-NIZIER-D'AZERGUES
69870



E-mail : mairie@stnizierdazergues.fr

Téléphone : 04.74.02.00.44

Fax : 04.74.02.03.47

PV du conseil municipal du mercredi 5 février 2025

Présents : Alain DEQUEVAUVILLER, Maire, Christine VIGNE, Myriam VOLAY, Chantal JOMARD, Adjointes, Fabien AUGAY, Gilles DESCOMBES, Bernard GROS, Grégory PEGUY, Roland PICCETTO,

Excusés: Christelle VERNE (pouvoir à Chantal JOMARD), Guillaume GAUTHIER

Secrétaire de séance : Myriam VOLAY

Alain DEQUEVAUVILLER, Maire, ouvre la séance à 20h32

1. Approbation du procès-verbal - Séance du 08/01/2025 :

Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

2. Charte des conscrits :

Une charte des conscrits avait été précédemment approuvée lors de la séance du 02/10/2024. Cette dernière a été présentée à l'ensemble des présidents des classes le vendredi 31 janvier 2025 et a suscité quelques remarques, notamment sur la non-autorisation de tenue de buvette le soir du balayage.

La charte a été retravaillée en réunion de travail et représentée lors du conseil municipal pour validation.

Certaines modifications portent sur des aspects réglementaires, notamment horaires de fermeture de la buvette, risques encourus en cas d'utilisation de pétards et ne portent pas à discussion.

En revanche, l'autorisation de tenue de buvette par une association lors du balayage a été revue. Dans la charte du 02/10/24, la tenue d'une buvette n'était pas autorisée par respect pour le commerce. Il faut rappeler que, jusqu'à ce que le commerce du village soit fermé lors de la fête des conscrits, aucune buvette d'association n'était tenue ce jour-là. Cette autorisation sera finalement accordée.

Cette charte est adoptée à l'unanimité.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

3. Questions et informations diverses :

➤ Antenne orange :

Malgré l'investissement du collectif et les démarches engagées par la mairie, l'implantation de l'antenne orange prévue à La Chassagne va avoir lieu. Le tribunal administratif a rendu un jugement le 16 janvier 2025 et a donné raison à la société Orange.

A la suite de ce jugement, le Maire a rédigé un arrêté de non-opposition, ce dernier étant affiché en mairie.

➤ Secrétaire Générale de mairie

A compter du 1^{er} janvier 2025, conformément à la réglementation en cours, le poste de secrétaire de mairie se transforme en secrétaire général de mairie. Un arrêté concernant Christèle Vallet a été pris dans ce sens.

➤ Complexe scolaire :

La réparation du lave-main suite à un problème d'origine est en cours.

A ce jour, nous n'avons que des retours positifs de la part des parents, des enfants et du personnel.

➤ Déchets :

Une réunion, à laquelle Alain Dequevauviller et Christine Vigne ont participé à la COR, s'est tenue sur ce sujet le 4 février 2025.

Alain Dequevauviller souhaite attirer l'attention sur la qualité du tri. En cas de mauvais tri, cela coûte énormément d'argent. A ce jour, 34% des camions de la COR sont refusés lorsqu'ils sont vidés au centre de tri (contre 23% auparavant).

Grégory Péguy ne peut que déplorer ce mauvais tri qu'il a pu, à de nombreuses reprises, constater. Il regrette que des sanctions ne soient pas appliquées aux fautifs qui sont parfois facilement identifiables !

Alain Dequevauviller répond que sans service de police ou de vidéosurveillance, cela s'avère compliqué, le pouvoir de police des maires étant très limité.

Christine Vigne précise qu'un recrutement d'ambassadeurs du tri va avoir lieu et invite les gens à jeter leurs déchets, en cas de doute, dans la poubelle d'ordures ménagères.

➤ ENEDIS

Lors de la construction du complexe, le bureau d'études a imposé un compteur avec 70kw de puissance.

Cette puissance paraissant excessive, dans la mesure où les panneaux photovoltaïques permettent une auto-consommation, Alain DEQUEVAUVILLER souhaite mettre en place, une analyse de notre consommation sur un an pour vérifier que celle-ci ne dépasse pas les 36 kw, ce qui nous permettrait de passer sur un autre contrat moins onéreux.

Une telle étude avait porté ses fruits pour le contrat de la salle des fêtes.

➤ Le St Nizier

La SARL Casa dos Amigos tenue par Manu et Maria s'arrêtera fin avril, la SARL ne souhaitant pas renouveler son contrat ni acheter le fond.

Une nouvelle société avec Maria et une autre personne de son entourage est en cours de formation, afin de reprendre la gérance du St Nizier, en faisant fonctionner le bar, le restaurant, l'épicerie et les gîtes. La faisabilité du projet sera confirmé le 19/03.

➤ Les pannes d'eaux qui ont eu lieu dernièrement sur la Forèze sont consécutives à des travaux sur le réservoir, il s'agit d'une rupture de vanne, déclenchée probablement par des coups de bélier dans les tuyaux.

➤ Christine Vigne a retravaillé avec René Ballandras, agent de prévention, sur le document unique afin de le mettre à jour. Les éléments signalés négatifs (en rouge) ont tous été corrigés.

➤ Christine Vigne précise que cette année, le budget sera préparé par les secrétaires générales de mairie en concertation avec la commission finances

- Myriam Volay rappelle la vacance du poste de gestionnaire de cantine à compter du 10 Mars 2025.
- Myriam Volay informe le conseil municipal que, suite à l'absence imprévue de l'enseignant de maternelle, certaines familles afin de ne pas surcharger les classes et soulager les autres enseignantes ont gardé leurs enfants le jeudi 30/01/25. La commune a pris en charge le règlement des 9 repas non pris par ces enfants.
- Alain Dequevauviller s'est renseigné sur la fibre auprès d'Orange. La fibre a été développée sur le territoire national à hauteur de 85% à la demande de l'Etat. Cela prendra du temps pour couvrir l'ensemble du territoire. En ce qui concerne notre commune, cela devrait se faire sur les 2 prochaines années.

A 21h30, après avoir fixé la date de la prochaine réunion au 05/03/25, 20h30, Monsieur le Maire lève la séance.